

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D065

VOIRIE - Acquisition de 6 potelet et panneaux de signalisation

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu les travaux de sécurisation de la RD 305 effectués,

Vu les crédits votés au budget primitif 2024 de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter la signalisation et de compléter l'aménagement actuel.

DECIDE

Article n° 1 : La société ESVIA Le Mans, dont le siège social est situé à Apt - 315 chemin des Grandes Terres - est retenue pour la fourniture de potelets, matériel de pose, ainsi que deux panneaux de signalisation : autorisation de stationnement et École.

Article n° 2 : le montant total de ce matériel s'élève à 2 149.14€ hors taxes, soit 2 578.97€ toutes taxes comprises

Article n° 3 : mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 16/12/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

